



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial

Mission environnement

AP n° 82 - 2021 - 10 - 25 - 00002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE LEVÉE DE MISE EN DEMEURE

Monsieur Stéphane JUILLET
lieu-dit « Jeangros » 82150 MONTAIGU-DE-QUERCY

élevage canin « L'Empreinte de la Louve »

La Préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et en particulier la rubrique n° 2120;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises au régime de la déclaration sous la rubrique n°2120;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 mettant en demeure Monsieur Stéphane JUILLET de procéder à la déclaration de l'élevage canin « L'Empreinte de la Louve » qu'il exploite au lieu-dit « Jeangros » sur le territoire de la commune de Montaigu-de-Quercy et de transmettre un échéancier pour la réalisation des travaux permettant la mise en conformité de l'installation classée ;

Vu la déclaration d'activité effectuée par Monsieur Stéphane JUILLET sur Internet et la preuve de dépôt qui lui a été transmise le 22 février 2021 ;

Vu la déclaration de cessation d'activité de son élevage suite au déménagement de la structure, effectuée par Monsieur Stéphane JUILLET le 1^{er} juillet 2021 par un formulaire Cerfa n°1193603 ;

Vu le contrôle inopiné, effectué le 6 septembre 2021, par l'inspection des installations classées de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) qui a constaté l'absence d'animaux et a été informée par les gestionnaires des biens du propriétaire de lieux, Monsieur BRUYNSEELS, qu'ils allaient procéder à la remise en état du site ;

Vu le rapport du 20 octobre 2021 faisant suite au contrôle réalisé le 6 septembre 2021, par lequel l'inspection des installations classées propose la levée de la mise en demeure prise

à l'encontre de Monsieur Stéphane JUILLET par l'arrêté préfectoral n° 82-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020, l'exploitation de l'élevage canin ayant cessé ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la mise en demeure prise à l'encontre de Monsieur Stéphane JUILLET, exploitant l'élevage canin « L'Empreinte de la Louve », lieu-dit « Jeangros », 82150 MONTAIGU-DE-QUERCY, par l'arrêté préfectoral n°82-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020, est levée.

Article 2 : La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Toulouse. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée à Monsieur Stéphane JUILLET et transmise pour information au maire de Montaigu-de-Quercy.

Fait à Montauban, le 25 OCT. 2021

La Préfète,
Pour la préfète,
La secrétaire générale



Catherine FOURCHEROT